2050, boul. S
(O

Table des matières

	Page
Lettre du Ministre	5
Lettre du Président	7
Mot du Directeur général	8
Rapport du vérificateur	14
États financiers	
Opérations et excédent	15
Capital d'apport	16
Bilan	17
Évolution de la situation financière	18
Notes complémentaires	19

92-06405/

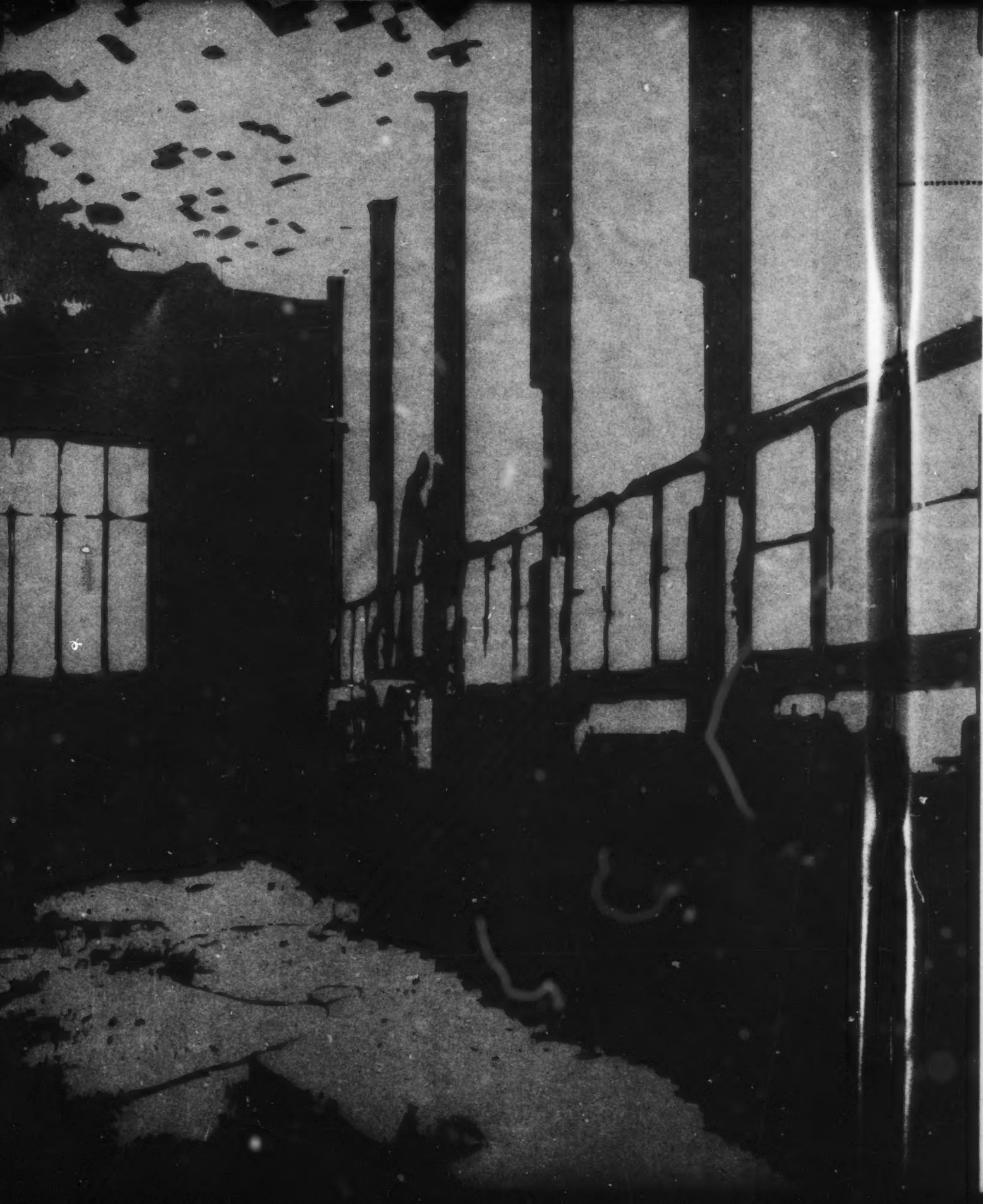

Le Ministre

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

Il me fait plaisir de vous présenter le Rapport d'activités 1990-1991 de la Corporation d'hébergement du Québec.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Ministre,

Marc-Yvan Côté

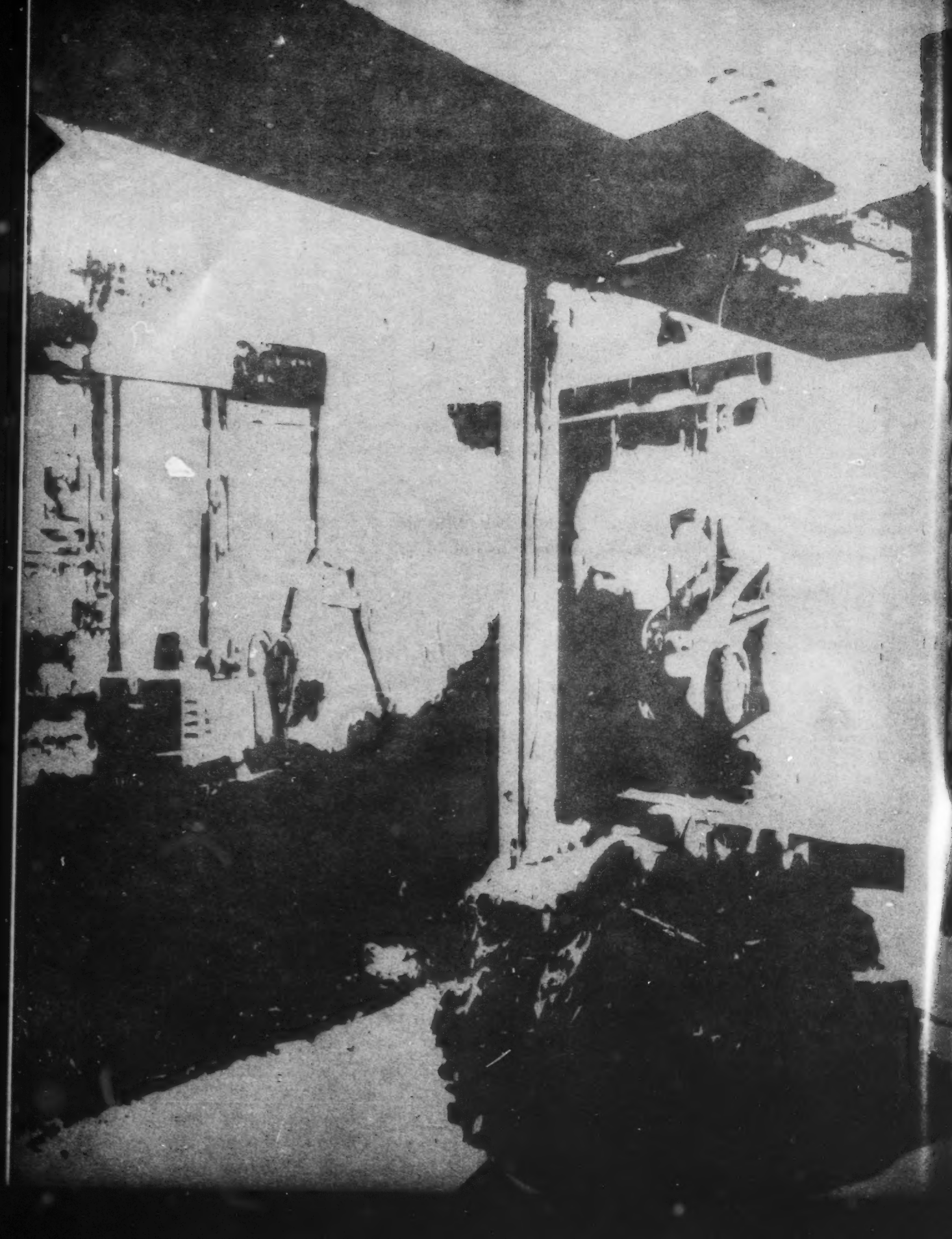

Le Président

Monsieur Marc-Yvan Côté
Ministre de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1L 2M1

Monsieur le Ministre,

Il me fait plaisir de vous présenter le Rapport d'activités 1990-1991 de la Corporation d'hébergement du Québec.

Outre les états financiers qui en font partie intégrante, c'est avec fierté que nous y rendons compte de l'exécution de quelques projets immobiliers du plan d'accélération des investissements publics dans le réseau de la santé et des services sociaux, dont la réalisation a été rendue possible grâce au personnel ainsi qu'aux différents services de soutien que le ministère de la Santé et des Services sociaux met à la disposition de la Corporation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président

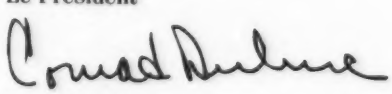

Conrad Dubuc, ing.

Mot du Directeur général

C'est avec joie que je vous invite à prendre connaissance du Rapport d'activités 1990-1991 de la Corporation d'hébergement du Québec.

Les états financiers qui en font partie intégrante rendent compte éloquemment de l'activité financière intense de la Corporation pendant l'exercice 1990-1991, dans la poursuite des mandats financiers qui lui sont dévolus. Soulignons à cet égard que la Corporation a été présente de façon constante au cours de l'exercice sur les milieux financiers, réalisant entre autres sur le marché monétaire plus de 200 emprunts d'une moyenne de 15 millions de dollars chacun, ce qui lui a permis de maintenir au minimum les frais de financement temporaire liés au programme d'immobilisations du réseau de la santé et des services sociaux.

La Corporation a en outre engagé au cours de l'exercice la réalisation de quelques projets de construction autofinancés selon une formule de financement développée pour les établissements publics du réseau. De cette façon, le coût de construction de certains immeubles et son financement sont acquittés à même les contributions des établissements locataires de ces immeubles.

L'exercice financier 1990-1991 a de plus été marqué par le démarrage du plan d'accélération des investissements publics initié par le Gouvernement du Québec, afin de contribuer à stimuler l'économie. Ce plan, prévoyant des investissements additionnels en immobilisations pour le réseau de la santé et des services sociaux de l'ordre de près de 175 millions de dollars, a amené un surcroît d'activités important à la Corporation d'hébergement du Québec, celle-ci ayant comme mandats de réaliser des études d'avant-projet, d'assurer l'exécution physique de projets de construction à titre de maître d'oeuvre et d'effectuer la gestion financière des projets sous responsabilité ministérielle.

La croissance importante du nombre d'études d'avant-projet et de projets immobiliers a exigé de la Corporation des efforts considérables qui ont été rendus possibles grâce à la contribution remarquable de ses ressources humaines. Il me fait plaisir de vous présenter dans ce rapport un aperçu des réalisations qui en témoignent.

Le Directeur général

Marc Paradis, ing.

Les ressources humaines : **notre force**

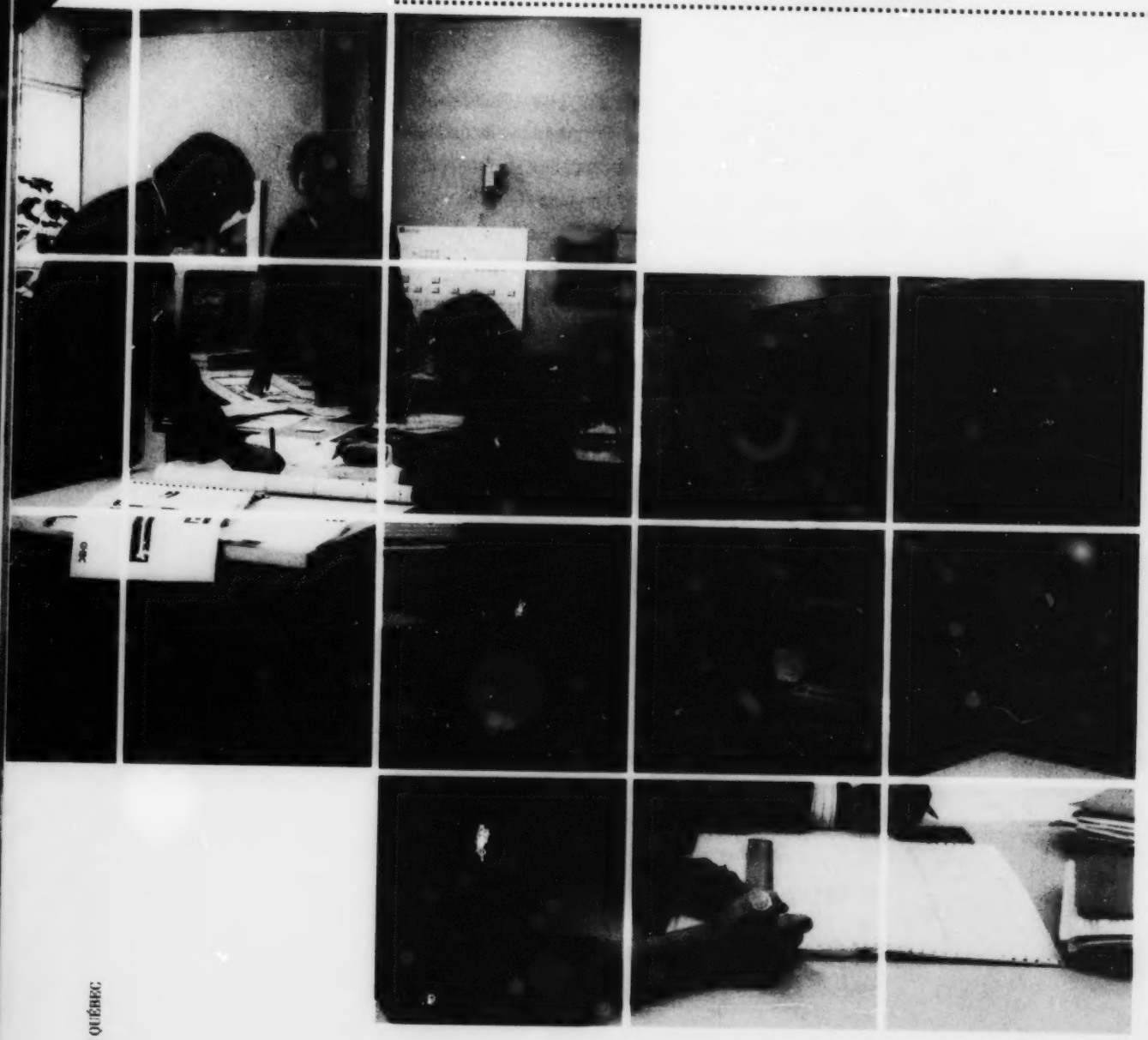

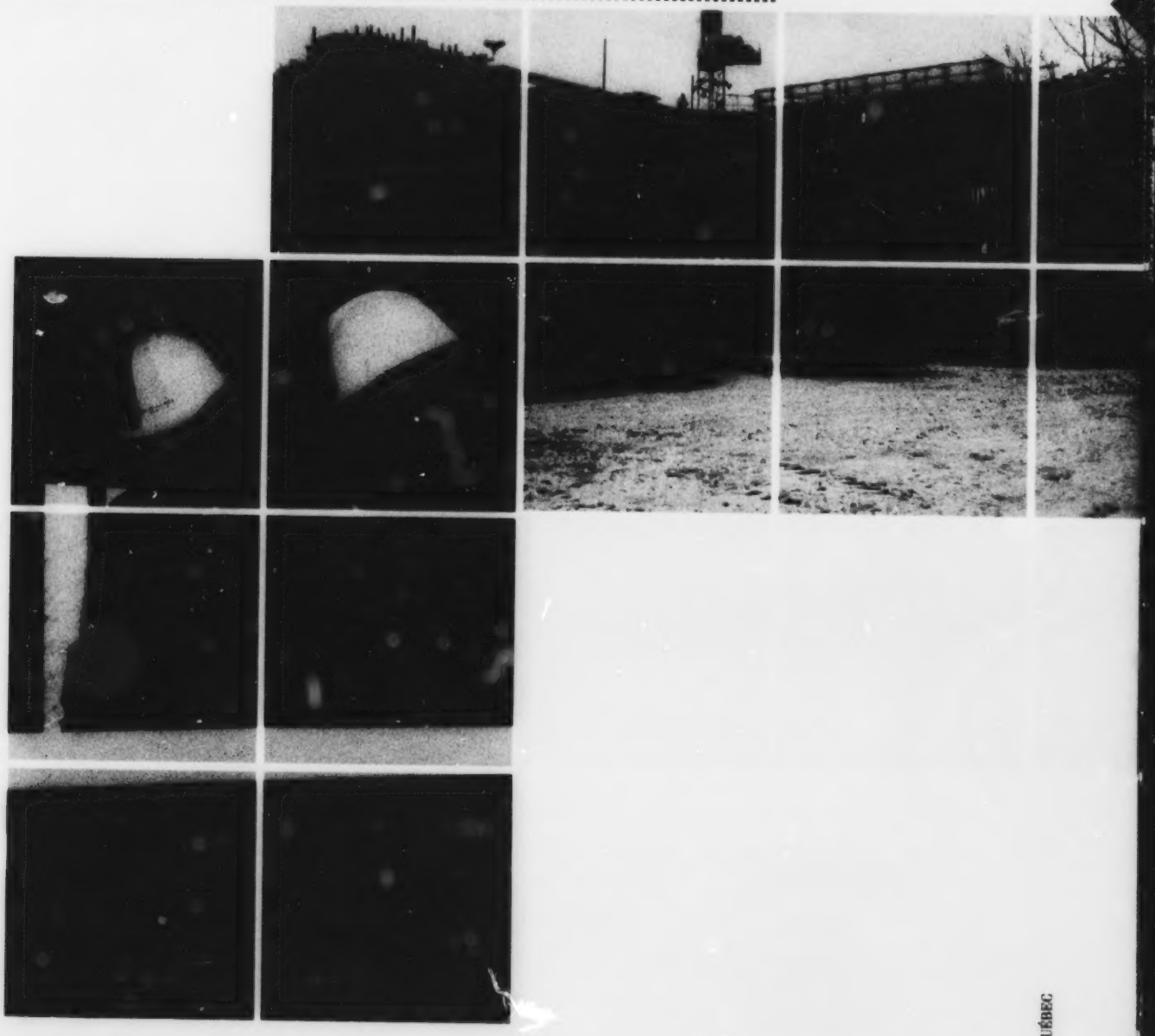

La Corporation
d'hébergement du Québec,
une équipe compétente et
dynamique, présente
à toutes les étapes de
réalisation du projet.

CLSC Ahuntsic

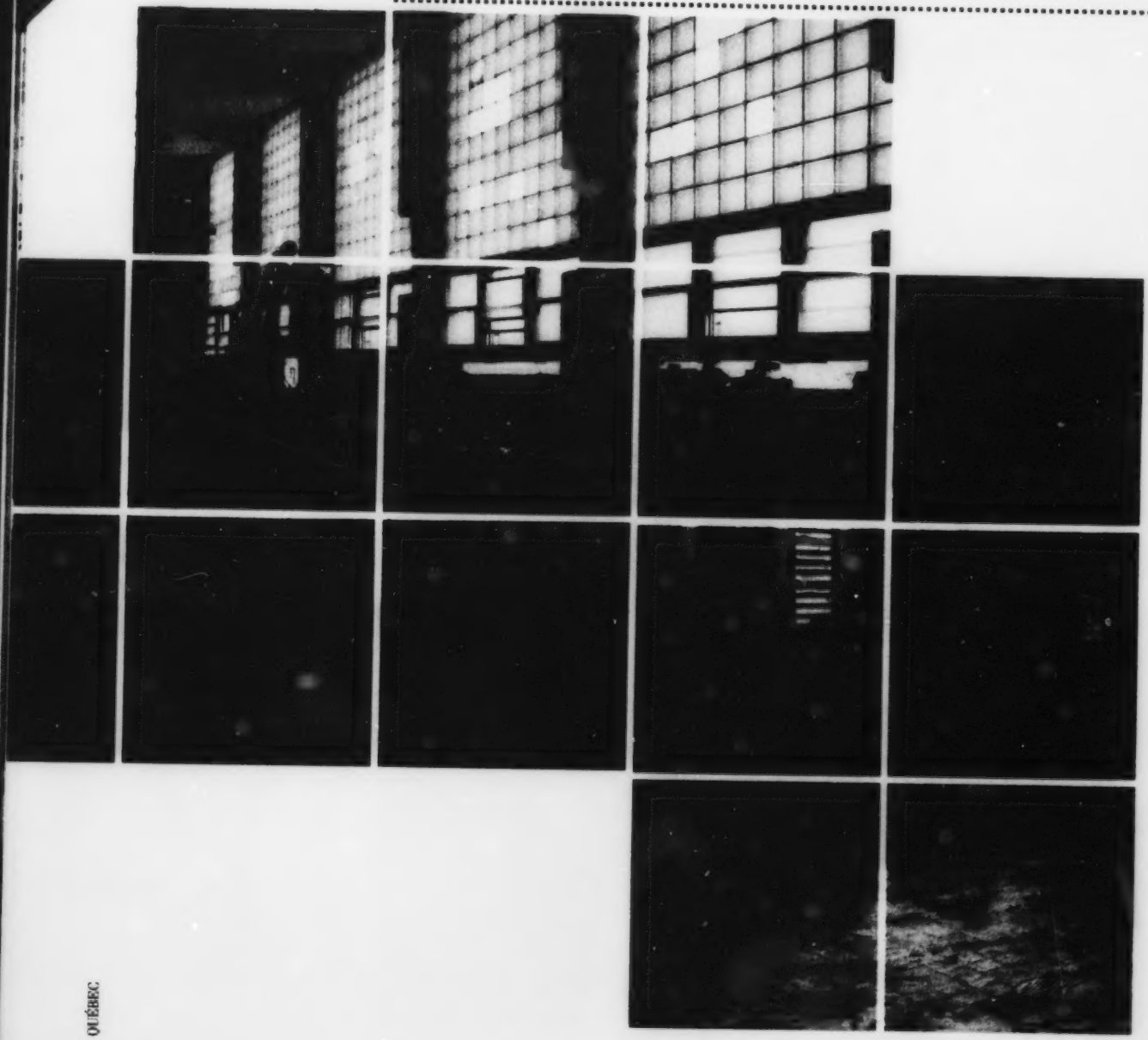

Aménagement, dans un ancien gymnase, de locaux du CLSC Ahuntsic (Montréal).

Rapport du vérificateur

J'ai vérifié le bilan de la Corporation d'hébergement du Québec au 31 mars 1991 ainsi que l'état des opérations et de l'excédent, l'état du capital d'apport et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Corporation au 31 mars 1991 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 3. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,

Guy Breton

Guy Breton, f.c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 14 juin 1991

Opérations et excédent

de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS		(en milliers de dollars)
Coût		
Intérêts et frais d'escompte et d'émission d'obligations:		
Sur dette à long terme (note 4)	**99 711**	82 898
Sur financement temporaire	**9 915**	6 108
	109 626	89 006
Financement		
Subvention du gouvernement du Québec	**105 171**	84 894
Subvention du gouvernement du Canada (note 5)	**4 455**	4 112
	109 626	89 006
AUTRES OPÉRATIONS (note 6)	**74**	–
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	**74**	–
EXCÉDENT AU DÉBUT	**3 258**	3 258
EXCÉDENT À LA FIN	**3 332**	3 258

Capital d'apport

de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	Solde au 31 mars 1990	Transactions de l'exercice 1991	Solde au 31 mars 1991
			(en milliers de dollars)
Subventions du gouvernement du Québec:			
Acquisitions de mobilier et d'équipement	21 371		**21 371**
Acquisitions d'immeubles	6 699		**6 699**
Remboursement de la dette à long terme - capital	23 947	**1 551**	**25 498**
Intérêts sur obligations - partie capitalisée aux bâtisses	1 187		**1 187**
Autres apports	2 104		**2 104**
	55 308	**1 551**	**56 859**
Société canadienne d'hypothèques et de logement:			
Exonération de 10 % des prêts consentis	6 943		**6 943**
Excédent de l'évaluation municipale des immeubles sur leur coût d'acquisition	37 530	**6 034**	**43 564**
Cessions à titre gratuit de mobilier et équipement aux établissements du réseau de la santé et des services sociaux	(20 144)	(**367**)	(**20 511**)
Autres apports	1069		**1 069**
	80 706	**7 218**	**87 924**
Virement au déficit	(11 271)		(**11 271**)
	69 435	**7 218**	**76 653**

Bilan

au 31 mars 1991

	1991	1990
		(en milliers de dollars)
ACTIF		
À court terme		
Dépôt sur acquisition d'un immeuble	**1 515**	–
Subventions courues et à recevoir du gouvernement du Québec (note 7)	**27 051**	25 237
Débiteurs	**826**	1 177
Frais reportés (note 8)	**301**	244
	29 693	26 658
Créances à recevoir (note 9)	**923 717**	671 374
Immobilisations (note 10)	**532 435**	508 185
	1 485 845	1 206 217
PASSIF		
À court terme		
Chèques en circulation moins encaisse	**4 449**	1 005
Créditeurs et retenues sur contrats	**18 383**	14 029
Intérêts courus (note 11)	**25 884**	25 636
	48 716	40 670
Financement temporaire (note 12)	**101 426**	68 898
Dette à long terme (note 13)	**1 255 718**	1 023 956
	1 405 860	1 133 524
AVOIR		
Capital d'apport	**76 653**	69 435
Excédent	**3 332**	3 258
	79 985	72 693
	1 485 845	1 206 217

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉ (note 15)

Pour le conseil d'administration

Conrad Dubuc André Bergeron

Évolution de la situation financière

de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		(en milliers de dollars)
Liquidités provenant des activités d'exploitation (note 16)	**1 567**	1 334
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	**643 931**	473 049
Remboursements de la dette à long terme	**(412 169)**	(246 215)
Capital d'apport	**1 184**	4 452
Emprunts bancaires pour financement temporaire - net	**32 528**	33 146
Contributions des locataires aux immobilisations	**12**	–
Liquidités provenant des activités de financement	**265 486**	264 432
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations excluant l'excédent de l'évaluation municipale des immeubles sur leur coût d'acquisition	**(18 399)**	(19 577)
Produit d'aliénations d'immobilisations	**245**	–
Créances à recevoir:		
Gouvernement du Québec - financement des projets de construction et de réfection et équipements		
- Travaux imputés	**(279 940)**	(257 763)
- Encaissements	**59 374**	45 922
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux - financement temporaire		
- Prêts effectués	**(83 405)**	(60 466)
- Remboursements de prêts	**51 628**	27 304
Conseils régionaux de la santé et des services sociaux - mobilier et équipement		
- Imputations	**–**	(11)
- Encaissements	**–**	123
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	**(270 497)**	(264 468)
DIMINUTION (AUGMENTATION) DES LIQUIDITÉS	**3 444**	(1 298)
CHÈQUES EN CIRCULATION MOINS ENCAISSE AU DÉBUT	**1 005**	2 303
CHÈQUES EN CIRCULATION MOINS ENCAISSE À LA FIN	**4 449**	1 005

Notes complémentaires

31 mars 1991

1. CONSTITUTION, OBJETS ET OPÉRATIONS

La Corporation d'hébergement du Québec, corporation sans but lucratif constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a comme objets principaux d'acquérir, construire, transformer, détenir, administrer, entretenir, réparer, louer et aliéner des biens immeubles ou meubles utilisés ou à être utilisés par des établissements ou des conseils régionaux tels que définis dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux et à assurer le financement à court ou à long terme de ces activités.

Un autre objet de la Corporation consiste à assurer l'exécution physique, à titre de maître d'oeuvre, de projets du ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que de voir au financement temporaire et à long terme d'immobilisations du réseau de la santé et des services sociaux.

La Corporation loue ses immeubles, sauf un qu'elle administre distinctement, à des établissements désignés par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour en assurer l'exploitation aux termes d'un bail type. Ce bail prévoit que la corporation locataire doit assumer toutes les obligations relatives à l'immeuble et même celles qui relèvent normalement d'un propriétaire telles les réparations majeures, l'entretien, les assurances, etc.

De façon incidente, la Corporation acquiert certains immeubles du réseau de la santé et des services sociaux dans le cadre du programme de désintéressement des communautés religieuses ainsi que lors de l'intégration d'établissements privés au secteur public.

2. FINANCEMENT ET MODALITÉS D'OPÉRATION

Terrains et bâtisses

Le financement à long terme des projets de construction et de réfection de la Corporation est assuré par des émissions d'obligations garanties par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec couvrant entièrement le service de la dette de ces émissions.

Les frais de financement à long terme sont assumés par le gouvernement du Québec à l'exclusion des frais d'escompte et d'émission d'obligations lors d'un premier financement.

La Corporation a recours à des emprunts bancaires pour financer temporairement les projets de construction et de réfection ainsi que l'acquisition d'immobilisations financées par les locataires.

Les projets doivent être autorisés au préalable par le gouvernement du Québec et réalisés conformément aux limites financières qu'il a fixées.

Mobilier et équipement

Suite à une décision du gouvernement du Québec en date du 8 juillet 1987, les Conseils régionaux de la santé et des services sociaux doivent assumer le coût du mobilier et de l'équipement des établissements du réseau et ce, à compter du 1er avril 1985 pour les établissements du secteur de la santé et à compter du 1er avril 1986 pour les établissements du secteur des services sociaux.

Pour les projets autorisés avant ces dates, le ministère de la Santé et des Services sociaux assume par des subventions spécifiques le coût du mobilier et de l'équipement des établissements. Par la suite, la Corporation cède à titre gratuit aux établissements le mobilier et l'équipement ainsi acquis.

Financement des projets de construction et de réfection et équipements des établissements du réseau du ministère de la Santé et des Services sociaux

La Corporation a recours à des emprunts bancaires pour financer temporairement les projets de construction et de réfection et équipements des établissements du réseau du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Les projets doivent être autorisés au préalable par le gouvernement du Québec et réalisés conformément aux limites financières qu'il a fixées.

Le principal et les intérêts de ces emprunts temporaires sont remboursés à la Corporation par l'établissement lorsque celui-ci assure le financement à long terme par des émissions d'obligations garanties par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec couvrant entièrement le service de la dette de ces émissions.

Financement des emprunts temporaires des Conseils régionaux de la santé et des services sociaux (CRSSS)

La Corporation contracte des emprunts à long terme relatifs à la consolidation des emprunts temporaires des CRSSS pour certains projets de construction et de réfection et équipements. Le ministère de la Santé et des Services sociaux accorde des subventions à la Corporation pour rembourser ces emprunts.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Corporation ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Projets de construction et de réfection des établissements du réseau du ministère de la Santé et des Services sociaux

Les coûts relatifs à la construction et à la réfection des établissements du réseau du ministère de la Santé et des Services sociaux incluent les frais de financement à court terme. Ces frais de financement sont imputés jusqu'au remboursement des coûts par l'établissement.

Immobilisations

Les terrains et bâtisses sont inscrits, lors de l'acquisition, au plus élevé du coût ou de l'évaluation municipale.

Les projets en cours comprennent, en plus du coût des bâtisses acquises, les coûts relatifs à la construction et à la réfection des bâtisses et les frais de financement à court terme. Ces frais de financement sont imputés aux projets en cours jusqu'au premier jour du mois qui survient 90 jours après la date d'acceptation provisoire des travaux.

Le coût d'acquisition de certains immeubles et son financement est acquitté à même les contributions de leurs locataires. La partie de ces contributions équivalente aux frais de financement est inscrite aux opérations alors que le solde est inscrit en diminution du coût de ces immobilisations.

Les immobilisations ne sont pas amorties.

Frais reportés - travaux de réfection

Les travaux de réfection à l'immeuble de la Corporation qu'elle loue à différents organismes ou établissements sont reportés. Ces frais reportés sont amortis au même rythme que les loyers additionnels acquis à cette fin. En fin d'exercice, si les loyers additionnels acquis excèdent les frais reportés, ils sont considérés comme revenus reportés.

Subventions

Les subventions du gouvernement du Québec relatives au remboursement du capital de la dette à long terme sont enregistrées lors de leur encaissement alors que toutes les autres subventions le sont selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

Le ministère de la Santé et des Services sociaux met du personnel ainsi que différents services de soutien à la disposition de la Corporation tels que service téléphonique, allocation d'espace, mobilier, articles de bureau, etc.

Le Ministère facture une partie de ces dépenses à la Corporation et en assume certaines autres qui ne sont pas présentées dans les états financiers.

Frais d'administration imputés aux projets de construction et de réfection

Lorsque les résultats des opérations de l'exercice autres que celles portant sur les intérêts sur emprunts et les gains ou pertes sur aliénation d'immobilisations comportent une perte nette, la Corporation impute des frais d'administration aux projets de construction et de réfection jusqu'à concurrence de cette perte nette.

4. INTÉRÊTS ET FRAIS D'ESCOMPTE ET D'ÉMISSION D'OBLIGATIONS SUR DETTE À LONG TERME

	1991	1990
		(en milliers de dollars)
Obligations	65 927	56 223
Emprunts de la Société canadienne d'hypothèques et de logement	4 994	4 996
Emprunts hypothécaires de la Société d'habitation du Québec	1 858	1 505
Billets et soldes de prix de vente	1 393	1 481
Emprunts bancaires	51 013	37 543
	125 185	101 748
Moins:		
Contributions des locataires pour le financement d'acquisition d'immeubles	2	–
Intérêts sur emprunts bancaires imputés aux projets de construction et de réfection de la Corporation et du ministère de la Santé et des Services sociaux	25 472	18 850
	99 711	82 898

5. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

En vertu de l'article 56.1 de la Loi nationale sur l'habitation (S.R.C., c. N-10), la Corporation est admissible à une contribution du gouvernement du Canada lui permettant de supporter le coût de projets d'habitation à loyer. À cet égard, 24 projets d'habitation ont été déclarés admissibles à ces contributions. Les subventions reçues servent à acquitter une partie du coût des intérêts sur les emprunts de la Corporation.

6. AUTRES OPÉRATIONS

	1991	1990
		(en milliers de dollars)
Revenus		
Revenu net de l'exploitation d'un immeuble (note 14)	143	249
Subventions du gouvernement du Québec pour projets non matérialisés	–	10
Autres	60	–
	203	259
Dépenses		
Dépenses de fonctionnement facturées par le Ministère de la Santé et des Services sociaux	381	–
Frais de fiduciaire des emprunts	136	140
Frais relatifs à l'informatique	66	88
Autres	4	21
Coût des projets non matérialisés	–	10
	587	259
Perte avant éléments suivants	384	–
Frais d'administration imputés aux projets de construction et de réfection	(384)	–
Gain sur aliénation d'immobilisations	74	–
Revenu net des autres opérations	74	–

Notes complémentaires

31 mars 1991

7. SUBVENTIONS COURUES ET À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1991	1990
		(en milliers de dollars)
Subventions courues et à recevoir relatives au remboursement de:		
Intérêts sur dette à long terme	**25 231**	23 915
Intérêts sur emprunts bancaires pour financement temporaire	**1 820**	1 334
Frais d'escompte et d'émission d'obligations	**–**	(12)
	27 051	25 237

8. FRAIS REPORTÉS

	1991	1990
		(en milliers de dollars)
Travaux de réfection reportés à assumer à même des loyers additionnels - au coût	**1 080**	943
Amortissement accumulé	**779**	699
	301	244

9. CRÉANCES À RECEVOIR *

	1991	1990
Gouvernement du Québec		(en milliers de dollars)
Financement des projets de construction et de réfection et équipements (incluant les intérêts) des établissements du réseau du ministère de la Santé et des Services sociaux		
Conseils régionaux de la santé et des services sociaux	**578 218**	434 409
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux	**245 853**	169 096
	824 071	603 505
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux - financement temporaire **	**99 647**	67 870
Conseils régionaux de la santé et des services sociaux - mobilier et équipement	**(1)**	(1)
	923 717	671 374

* Les échéances de certaines créances des conseils régionaux de la santé et des services sociaux totalisant 437,2M$ (1990: 262,4 M$) s'échelonnent de 1992 à 2015, soit aux mêmes dates que le paiement des obligations s'y rapportant. Les modalités de remboursement des autres créances seront déterminées ultérieurement par le gouvernement du Québec.

** Ces créances à recevoir se composent comme suit:

	1991	1990
		(en milliers de dollars)
Financement temporaire effectué au cours de l'exercice terminé le:		
31 mars 1991	**70 265**	–
31 mars 1990	**15 085**	43 995
31 mars 1989	**9 252**	18 430
31 mars 1988	**5 045**	5 445
	99 647	67 870

10. IMMOBILISATIONS

	1991	1990
		(en milliers de dollars)
Terrains	**24 304**	23 418
Bâtisses	**491 024**	470 182
Projets en cours de construction et de réfection	**17 076**	14 585
	532 404	508 185
Immobilisations financées par leurs locataires		
Terrains	**2**	–
Bâtisses	**41**	–
	43	–
Contributions des locataires	**12**	–
	31	–
	532 435	508 185

11. INTÉRÊTS COURUS À PAYER

Les intérêts courus à payer comprennent 1,2 M $ pour des dettes contractées auprès de la Société d'habitation du Québec.

12. FINANCEMENT TEMPORAIRE

Le financement temporaire des échéances obligataires en attente de refinancement et le paiement des frais d'escompte et d'émission pour le refinancement réalisé subséquemment par les établissements du réseau de la santé et des services sociaux a été confié à la Corporation par le gouvernement. À cet égard, la Corporation a contracté des emprunts bancaires au montant de 101,4 M$ (1990: 68,9 M$).

13. DETTE À LONG TERME ***

	1991	1990
		(en milliers de dollars)
Obligations garanties par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec, *		
6,9 % à 18 % l'an, échéant de 1992 à 2019	**676 285**	536 235
Sans intérêt pour certaines périodes et portant intérêt pour le reste à des taux variant de 68 % à 180 % l'an (taux effectif de 10,94 % à 11,65 %) échéant de 1995 à 2015	**40 500**	23 000
Emprunts remboursables à la Société canadienne d'hypothèques et de logement par anticipation sans dédommagement et garantis par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec, 6,25 % à 8 % l'an, échéant de 2019 à 2032	**61 387**	61 171
Emprunts hypothécaires remboursables à la Société d'habitation du Québec par anticipation sans dédommagement, 6 7/8 % à 8 % l'an, échéant de 2020 à 2030	**21 150**	18 656
Billets et soldes de prix de vente 4 % à 12 % l'an, échéant de 1993 à 2007, garantis par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec	**16 246**	17 305
Emprunt hypothécaire garanti par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec, 11 1/4% l'an, échéant en l'an 2005	**821**	845
Emprunts bancaires **	**439 329**	366 744
	1 255 718	1 023 956

Les montants des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

	Société d'habitation du Québec	Autres	Total
			(en milliers de dollars)
1992	113	9 906	10 019
1993	122	55 567	55 689
1994	132	85 043	85 175
1995	142	104 629	104 771
1996	153	84 428	84 581

* Le Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec pour acquitter une partie des obligations de la Corporation s'élève à 60,6M$ au 31 mars 1991 (31 mars 1990: 37,6M$). Ce Fonds est géré par le ministre des Finances.

Des obligations pour un montant de 84,8M$ (1990: 99,8M$) peuvent, à la demande de leurs détenteurs, être remboursées avant les échéances prévues.

** Les emprunts bancaires relatifs au financement d'immeubles de la Corporation et du réseau du ministère de la Santé et des Services sociaux sont considérés comme dette à long terme étant donné que le remboursement se fera à même un financement à long terme.

*** Considérant que les versements en capital sur la dette à long terme sont acquittés annuellement à même des subventions du gouvernement du Québec à cette fin, les versements échéant en deça d'un an ne sont pas présentés au passif à court terme.

14. EXPLOITATION D'UN IMMEUBLE

La Corporation administre un de ses immeubles qu'elle loue à des établissements ou organismes désignés par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

	1991	1990
		(en milliers de dollars)
REVENUS		
Loyers:		
De base	883	515
Additionnels pour réfection	80	80
Contributions des locataires	27	374
Stationnement	185	204
Autres	59	34
	1 234	1 207
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	260	243
Chauffage	149	98
Électricité	141	130
Entretien et réparations	140	158
Assurances	17	17
Sécurité	180	172
Stationnement	29	26
Amortissement des travaux de réfection reportés	80	80
Divers	95	34
	1 091	958
REVENU NET DE L'EXPLOITATION D'UN IMMEUBLE	143	249

15. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉ

Projets en cours de construction et de réfection

Au 31 mars 1991, le coût estimatif des contrats de construction reliés à des projets en cours de construction et de réfection s'élève à 76,1 M$ (1990: 60M$) dont 9,1 M$ (1990: 5,6 M$) ont fait l'objet d'engagements contractuels à être réalisés au cours des prochains exercices.

Auto-assurance des immeubles

La Corporation pratique l'auto-assurance à l'égard de ses immeubles; la perte découlant d'un sinistre sera alors assumée par la Corporation et imputée aux opérations de l'exercice alors en cours.

16. LIQUIDITÉS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

	1991	1990
		(en milliers de dollars)
Revenu net	74	
Élément sans incidence sur les liquidités :		
Gain sur aliénation d'immobilisations	74	–
	–	–
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	1 567	1 334
	1 567	1 334

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres du bilan de 1990 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1991.

Hôpital Laval

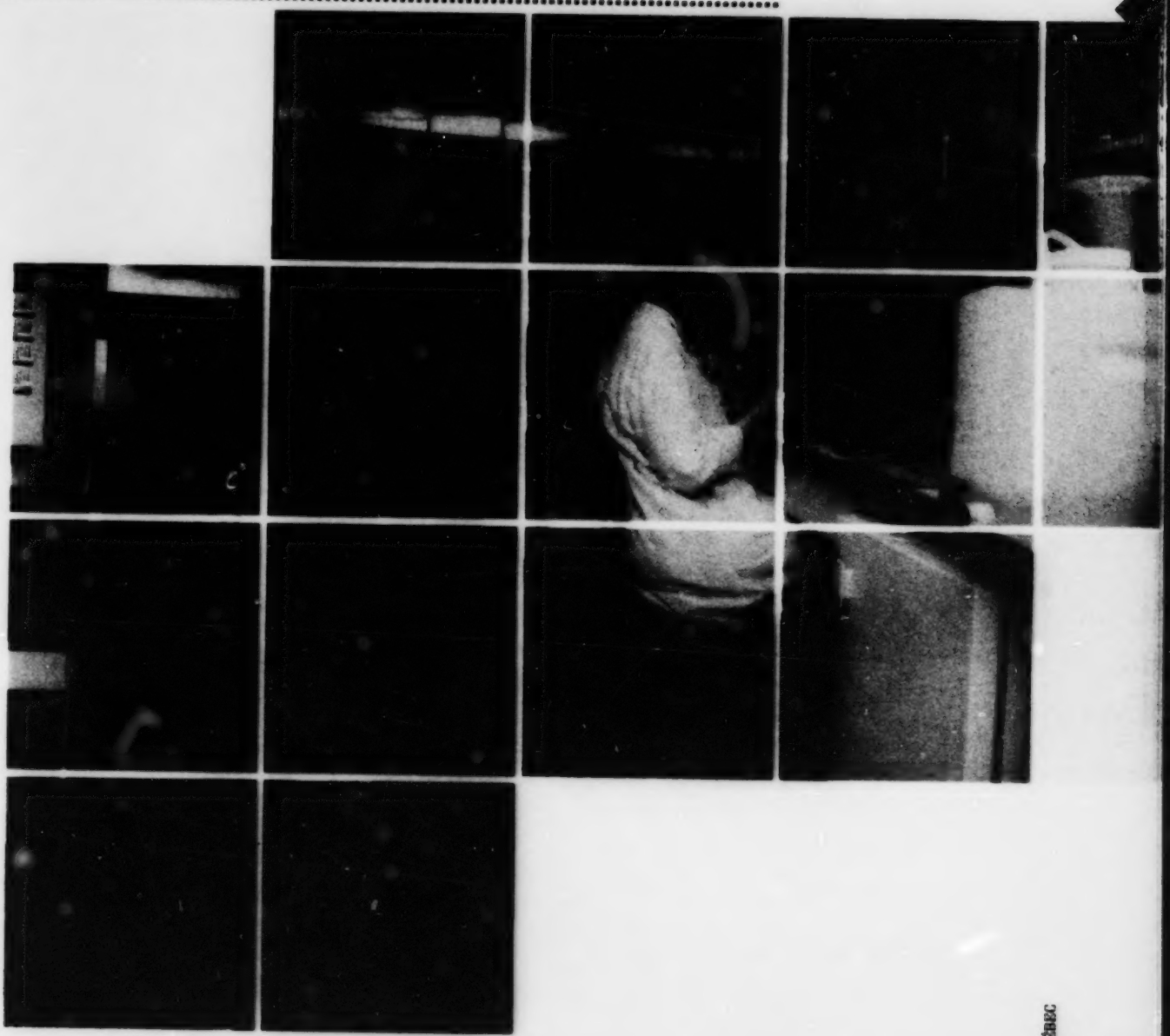

Rénovations fonctionnelles de laboratoires à l'Hôpital Laval (Ste-Foy).

CLSC La Petite Patrie

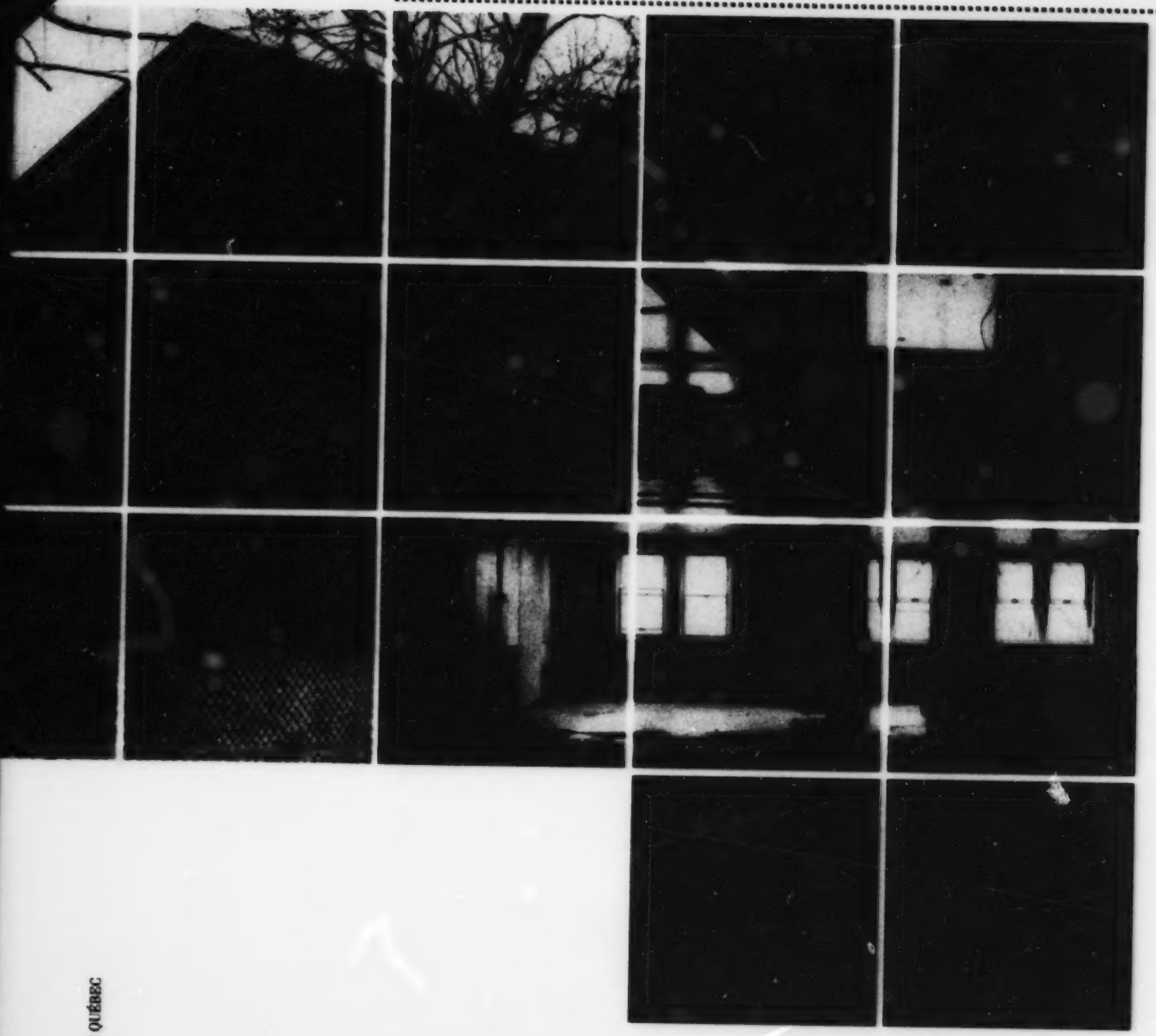

Transformation du Centre communautaire St-Édouard acquis pour les fins du CLSC La Petite Patrie (Montréal).